

# Formulaire pour la mise en place d'un partenariat billetterie

#### Description de la prestation et des conditions par le Partenaire

▲ Attention: si vous avez plusieurs prestations à proposer, complétez un formulaire par prestation et autant de formulaires que de prestations différentes.

Ce formulaire concerne les offres touristiques proposées par Hautes Terres Tourisme en collaboration avec les acteurs locaux et prestataires touristiques. Hautes Terres Tourisme est immatriculé en tant qu'agent de voyages et peut commercialiser des prestations combinées vendues à prix unique.

L'Office de tourisme commercialise une gamme de prestations complètes dans différents domaines à destination d'une clientèle individuelle ou de groupes.

Une prestation destinée à un *groupe constitué* fait référence à une offre de séjour ou d'activité conçue pour répondre aux besoins d'un groupe de personnes qui a déjà été formé et organisé en tant que groupe, préalablement à une demande de prestations touristiques ou de loisirs auprès de l'Office de tourisme.

Les prestations décrites dans le présent formulaire peuvent donc être proposées à différents types de groupes, tels que les clubs, les associations, les entreprises, les écoles, les familles élargies ou les groupes d'amis. Les prestations peuvent être vendues par des intermédiaires au client final, tels que des autocaristes ou des agences de voyages.

Les dates des séjours ou des activités sont proposées par le client et font l'objet d'une demande de disponibilité auprès du Prestataire par l'Office de tourisme.

\*\*\*

Le présent formulaire a pour objectif de préparer le Contrat de partenariat pour la commercialisation de prestations touristiques ou de loisirs destinées aux groupes constitués qui sera proposé au Partenaire par Hautes Terres Tourisme. Nous vous remercions de bien vouloir compléter ou contrôler le présent document avant signature du contrat.

#### Comment la promotion de votre offre est-elle assurée ?

La promotion des offres est assurée par l'Office de tourisme, qui met en œuvre des actions de prospection ciblées à l'aide de ses outils numériques :

- 1. les offres sont présentes en ligne sur le site de destination <u>www.hautesterrestourisme.fr</u> dans la rubrique "tribus & groupes",
- 2. des emailings sont réalisés régulièrement, suivis de relances téléphoniques, auprès de fichiers prospects qualifiés tels que des autocaristes, des agents de voyage, des clubs de randonnée, de cyclotourisme, de clubs sportifs, etc.

La promotion des offres est renforcée par

- 3. du sponsoring ciblé sur les réseaux sociaux,
- 4. l'édition de kits de communication print et web à disposition des prestataires pour promouvoir les offres auprès de leurs propres réseaux.

Une équipe dédiée à la commercialisation et à la réservation des offres est également mise en place.

L'Office de tourisme se rémunère en appliquant une marge de 7% minimum sur le prix de vente des prestations. Cette commission permet de prendre en charge une partie des frais engagés pour assurer la vente des offres et le bon fonctionnement du service.

Les frais restants à la charge de l'Office de tourisme sont financés par une part variable de la dotation annuelle de fonctionnement que Hautes Terres Communauté verse chaque année à son Office de tourisme, au titre de la délégation de la compétence « Tourisme » et en soutien à la structuration de l'écosystème des acteurs touristiques locaux.

\*\*\*

Les modalités de fonctionnement sont définies par le Contrat de partenariat pour la commercialisation de prestations touristiques ou de loisirs destinées aux groupes constitués. Ce document vous sera soumis à signature par voie électronique après transmission du présent formulaire à nos services.

## Vos informations générales

| Contact téléphonique à utiliser pour les demandes de disponibilité (exclusivement utilisé par Hautes Terres Tourisme) :                              |
|--|
| <u> </u>   |
|  |
| Contact e-mail à utiliser pour les confirmations de réservation et les demandes de facturations (exclusivement utilisé par Hautes Terres Tourisme) : |
|  |
|  |
|  |
| Contact téléphonique à diffuser au client :  |
|  |
|  |
|  |
|  |
| Nom du responsable légal de l'organisme :  |
|  |
|  |
| Adresse postale de l'organisme :   |
|  |
|  |
|  |
| N°SIRET de l'organisme :   |
|  |

### Votre Prestation en vente à l'Office de tourisme

| A. Intitulé / Désignation de la prestation :                    |      |
|---|------|
|   |      |
|   |      |
| B. Descriptif court de la prestation :                          |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
| C. Descriptif long de la prestation :                           |      |
| or postribilitioning as in prostation i                         |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
| D. Lieux de rendez-vous (adresse) :                             |      |
| D. Lieux de l'elidez-vous (adl'esse) :                          |      |
|   |      |
| E. Durée de la prestation :                                     |      |
|   |      |
|   |      |
| F. Prix de la prestation*:                                      |      |
| Intitulé du tarif   | Prix |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
|   |      |
| * Los prix indiqués sont considérés commo formos et cont volabl |      |

<sup>\*</sup> Les prix indiqués sont considérés comme fermes et sont valables à partir de la date de signature du contrat et jusqu'au 31 décembre de l'année suivant N+1.

| G. Gratuités accordées :         |             |
|----------------------------------|-------------|
| Intitulé de la gratuité accordée | Conditions  |
| Chauffeur                        | Obligatoire |
|                                  |             |
|                                  |             |

| H. Nombre de participants :   |                                |
|---|--------------------------------|
| Nombre de participants minimum (en dessous duquel vous n'assurez par la prestation) | Nombre de participants maximum |
|   |                                |

| I. Périodes de disponibilité de la prestation : |                            |  |  |  |
|---|----------------------------|--|--|--|
| Dates de début de la période                    | Dates de fin de la période |  |  |  |
|   |                            |  |  |  |
|   |                            |  |  |  |
|   |                            |  |  |  |

| J. Informations complémentaire | es : |  |
|--------------------------------|------|--|
|--------------------------------|------|--|

Précisions des horaires de check-in ou check-out pour les hébergements, des horaires de services pour les restaurants, de la prestation de remplacement en cas d'aléa météo pour les activités de pleine nature, ou toutes autres informations que Hautes Terres Tourisme doit prendre en compte dans les propositions faites aux clients.